



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE

PROJET DE LOI de finances 2022

**50 milliards
d'euros :
un effort inédit
pour la transition
écologique**



Sommaire

- 4 Cinq ans d'investissements pour la transition écologique
- 5 Les grands enseignements du budget 2022 du ministère de la Transition écologique
- 8 Des villes plus respirables
- 9 Des mobilités vertes
- 10 Des logements et des bâtiments mieux isolés
- 11 Assurer à chacun l'accès à un logement abordable
- 12 Plus d'énergies renouvelables
- 13 Soutien à la recherche et à l'innovation
- 14 Une consommation plus responsable
- 15 Un environnement mieux protégé


 Edito


La France n'a jamais autant investi pour la transition écologique

Il n'y a pas de transition écologique possible sans moyens financiers massifs.

Pour aider les Français, les entreprises et les institutions publiques à prendre le chemin de la neutralité carbone, pour protéger la nature, la faune comme la flore : il faut investir, investir, investir. Beaucoup. C'est ce que le Gouvernement fait depuis 5 ans, de manière croissante : en 2022, le Gouvernement consacrera 50 milliards d'euros à la transition écologique, en hausse de 1,5 milliard d'euros par rapport à l'année dernière. C'est un effort sans précédent qui s'inscrit dans le tournant écologique enclenché par la France depuis 2017. Il s'ajoute aux 30 milliards d'euros de France Relance engagés en 2021 et 2022 pour accélérer la transition écologique. Concrètement, c'est un budget qui s'incarne dans la vie des Français : c'est lui qui permet la distribution des près de 6 millions de chèques énergie chaque année, qui a financé les 840 000 primes à la conversion automobile et les 340 000 bonus écologiques depuis 2017, ainsi que les 500 000 MaPrimeRénov' depuis le début de l'année.

Il n'y a pas de transition écologique sans constance et visibilité pour les ménages et les entreprises.

Lancée en 2020, l'aide à la rénovation MaPrimeRénov' a rencontré un succès qui dépasse nos espérances. L'objectif de 400 000 dossiers engagés fin 2021 a été dépassé dès cet été et c'est près de 800 000 projets de rénovation de logements – le double ! – qui devraient finalement être soutenus par l'Etat cette année. Face à cet engouement, le Gouvernement a décidé d'allouer 2 milliards d'euros supplémentaire à Ma Prime Rénov' dans le budget du ministère de la Transition écologique, après avoir engagé 2 milliards d'euros dans France Relance. Pour les Français, le message est clair : n'hésitez pas à faire vos travaux de rénovation, nous vous soutiendrons. Pour la filière également : formez, recrutez, lancez vos chantiers, vous œuvrez pour la transition écologique du pays.

Il n'y a pas de transition écologique sans agents sur le terrain.

Le ministère de la Transition écologique est depuis près de 15 ans un contributeur important à l'effort de maîtrise de la dépense publique, avec des baisses d'en moyenne 1200 équivalent temps plein par an permises par des réformes structurelles d'ampleur. Au regard de nos missions toujours plus importantes et du moindre potentiel d'optimisation de nos ressources humaines désormais, il a été décidé de réduire très fortement cet effort en 2022. Cela nous permettra de recréer des postes sur le terrain, pour la réussite de nos politiques publiques :

- depuis au moins quinze ans, les agences de l'eau perdaient 2,5 % de leurs effectifs chaque année : nous interrompons cette tendance ;
- 20 emplois seront créés dans les parcs nationaux, ceux de l'Office français de la biodiversité et du Conservatoire du littoral sont préservés ;
- Nous poursuivons la création de postes pour inspecter les installations classées et protéger les Français des risques industriels ;
- Les emplois au niveau départemental seront intégralement préservés ;

Plus de moyens, de la visibilité, des femmes et des hommes sur le terrain : la France investit dans l'écologie.

Barbara Pompili,
ministre de la Transition écologique

Cinq ans d'investissements pour la transition écologique

Parmi les évolutions majeures de ces cinq dernières années

Des Français accompagnés pour faire entrer l'écologie dans leur vie

- 1,5 million de primes à la conversion et de bonus écologique automobiles, et des dispositifs spécifiques dans le cadre de France Relance pour aider les ménages aux revenus les plus modestes et les milieux ruraux.
- La création du chèque énergie et son élargissement de 3,6 à 5,8 millions de foyers.
- La création de MaPrime-Rénov' pour simplifier et accélérer les aides : 190 000 demandes en 2020, plus de 500 000 depuis le 1^{er} janvier 2021.

Un fort soutien au rail et à la décarbonation de l'aviation

- La relance fortement orientée vers le transport durable : recapitalisation de la SNCF, plan fret, aides aux collectivités pour les transports en commun.
- L'aviation responsable : incorporation obligatoire de biocarburants, taxation des carburants de l'aviation de loisir.

Une meilleure protection face aux risques naturels

- Des outils de prévention des risques naturels confortés avec la mobilisation du fonds Barrièr, lors des catastrophes récentes et la sécurisation de ses moyens, avec +72% en deux ans.

Un investissement massif pour l'économie circulaire

- La croissance des interventions de l'Ademe, notamment sur les fonds chaleur et déchets, en cohérence avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et la PPE. Le budget incitatif est ainsi passé de 590 M€ en 2017 à 757 M€ en 2021 (hors plan de relance).

Plus de moyens et d'espaces pour protéger la nature

- La création de l'Office français de la biodiversité (OFB), opérateur qui met en cohérence et renforce les moyens et les politiques de protection des milieux et de la faune.
- La diversification des ressources des agences de l'eau.
- La création du Parc national de forêts.
- L'accueil du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'appel de Marseille pour une reprise post-pandémie fondée sur la nature.

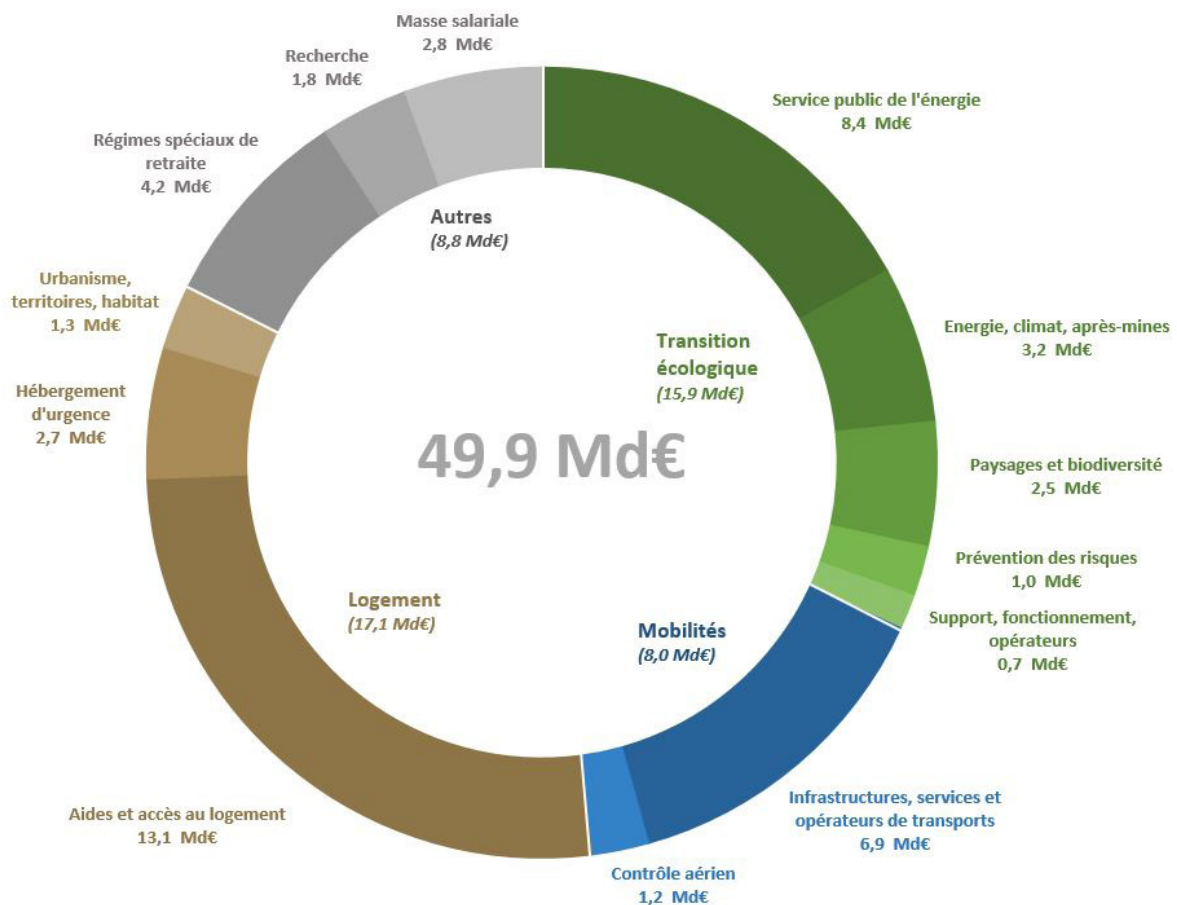
Un effort sans précédent pour les énergies renouvelables

- La programmation pluri-annuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028, adoptée en avril 2020, avec 4 objectifs clés d'ici 2028 : baisser la consommation d'énergie de 14 % par rapport à 2012, réduire la consommation d'énergies fossiles de 40 %, doubler la production d'énergies renouvelables ; développer l'emploi : +475 000 emplois.
- La croissance des énergies renouvelables soutenues par l'État représente plus de 30 Md€ d'engagements nouveaux. Le budget annuel dédié au soutien des énergies renouvelables est passé de 6,7 Md€ à 8,4 Md€ pour 2022.

Les grands enseignements du budget 2022 du ministère de la Transition écologique

01/ La France n'a jamais autant investi pour la transition écologique

Le budget augmentera de nouveau cette année pour atteindre **49,9 milliards d'euros en plus du plan de relance**, soit une augmentation de 3 %, soit +1,5 milliard d'euros.



02/ Deux milliards pour Ma Prime Renov' :

Face au succès de MaPrimeRénov' (500 000 dossiers déposés depuis le début de l'année, soit plus que l'objectif fixé pour l'intégralité de l'année), son financement est pérennisé dans le budget 2022. Alors qu'il était initialement prévu un budget de 740 millions pour financer cette aide à la rénovation, le

budget 2022 y consacre 2 milliards. Cette augmentation massive permet de prolonger l'effort de 2 milliards d'euros du plan de relance pour rénover le parc immobilier français, alors que le bâtiment représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre du pays.

03/ Auxquels s'ajoutent la poursuite des 30 Md€ du plan de relance engagés sur 2021-2022 pour la transition verte.

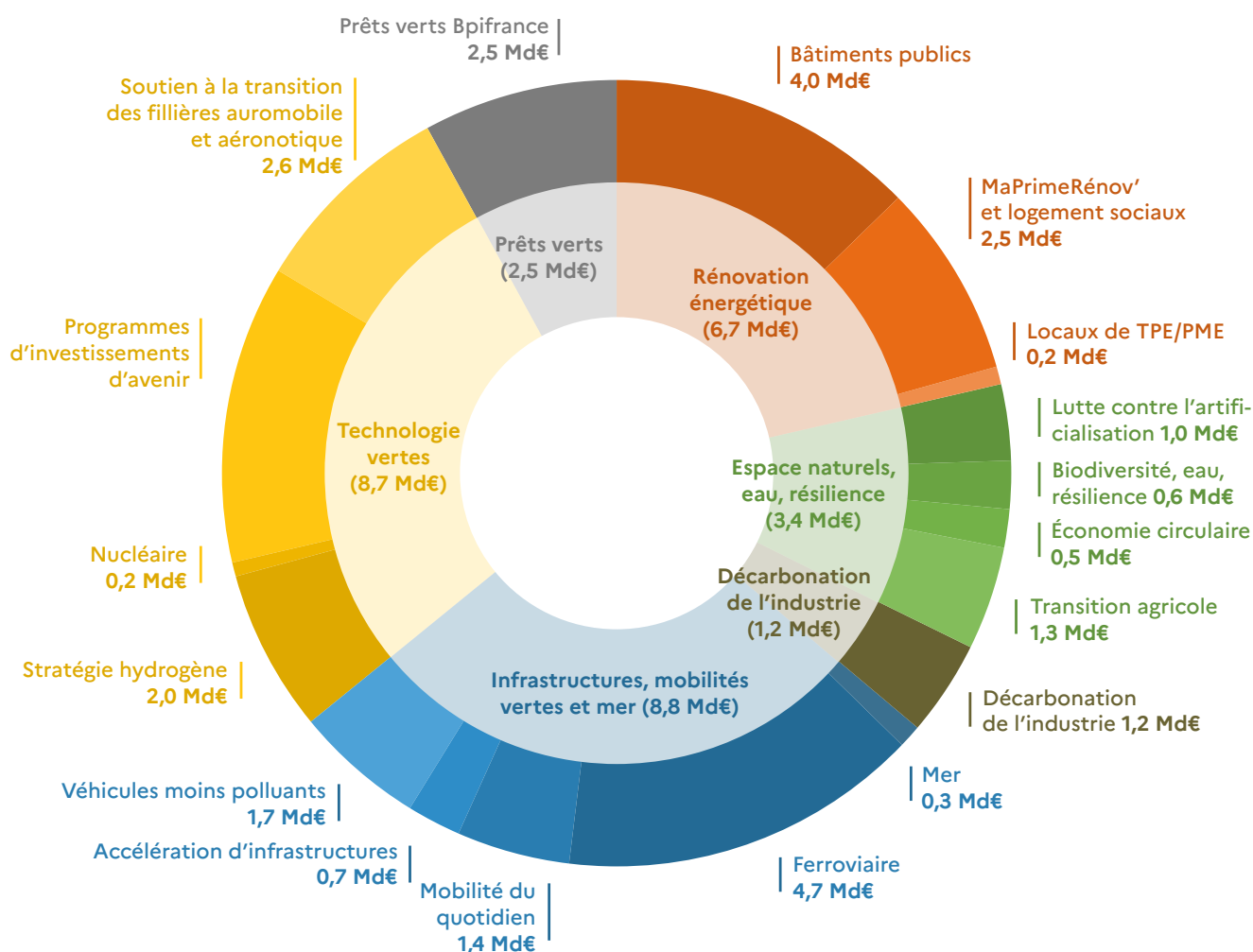
70 % des financements de France Relance déployés d'ici la fin de l'année. Parmi les différents programmes du plan :

→ 500 000 dossiers MaprimRénov' depuis le début de l'année

→ 6 000 projets de rénovation de bâtiments publics pour un montant de 4 milliards d'euros

→ réouverture de la ligne de nuit Paris - Nice

→ **100 projets de décarbonation de l'industrie soutenus pour une réduction** de 1,3 million de tonnes de CO₂ par an

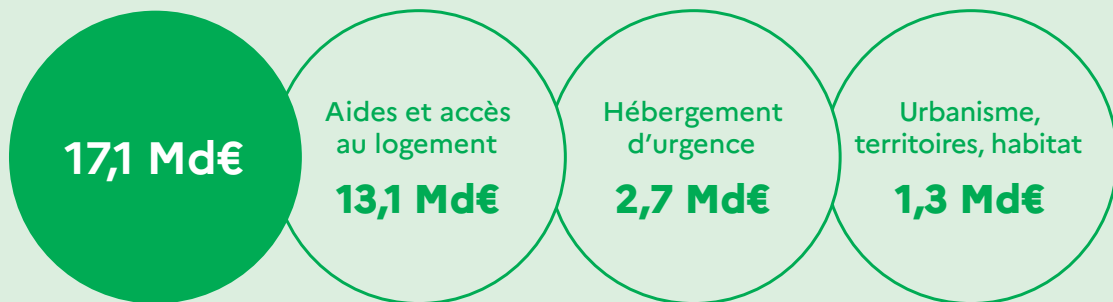


Les chiffres clés de la Transition écologique

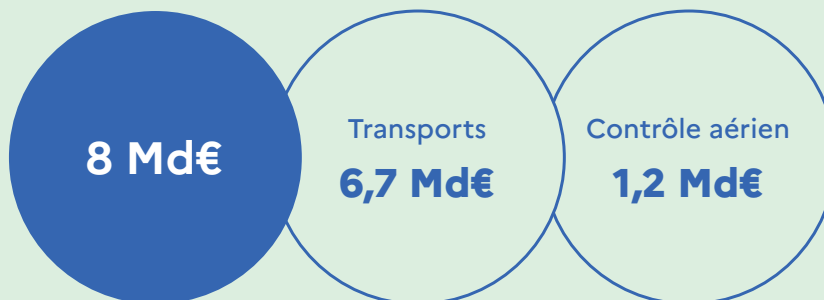
TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LOGEMENT



MOBILITÉ



RECHERCHE



Des villes plus respirables

Développer les transports collectifs, promouvoir l'usage du vélo, inciter les Français à faire l'acquisition d'un véhicule peu polluant sont autant d'impératifs pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'empreinte carbone des mobilités du quotidien, notamment dans les zones les plus denses.

Jusqu'à 600€

par an et par salarié avec
le forfait mobilités durables

+2 Md€

en faveur de la prime à la conversion et du bonus écologique
en 2021-2022 dans le cadre de France Relance

Prime à la conversion et bonus écologique

La prime à la conversion et le bonus écologique ont été conçus pour inciter les Français à acquérir des véhicules performants sur le plan environnemental (émissions de CO₂ et qualité de l'air). Un particulier peut obtenir jusqu'à 3000 euros pour l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion et jusqu'à 5000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (autonomie en mode électrique supérieure à 50 km) neuf ou d'occasion.

Ces aides ont été renforcées pour soutenir les professionnels acquérant des véhicules utilitaires légers électriques ou hybrides rechargeables et pour promouvoir l'usage du vélo électrique et du vélo cargo en tant qu'alternative au véhicule individuel.

Le bonus a également été étendu à l'acquisition de véhicules lourds (autobus, autocars, poids lourds) fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène et majoré pour tous les véhicules neufs acquis dans un département d'outre-mer. Sur 2021 et 2022, plus de 2 Md€ sont prévus en faveur de la prime et du bonus.

Forfait mobilités durables

Depuis mai 2020, les entreprises privées peuvent soutenir financièrement leurs salariés pour leurs déplacements domicile-travail grâce au forfait mobilités durables : jusqu'à 500 euros par an et par salarié sont ainsi exonérés d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Ce forfait prend en charge les déplacements à vélo, en covoiturage (en tant que conducteur ou passager), en transport public (hors abonnement) ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée (free-floating, autopartage...). Avec la loi climat et résilience, lorsque le forfait est cumulé avec un abonnement de transport public, l'avantage résultant de ces deux prises en charge peut aller jusqu'à 600 € par an. À partir du 1^{er} janvier 2022, les véhicules de déplacements personnels en propriété peuvent être inclus dans le forfait.

La fonction publique est également concernée. Chaque fonctionnaire d'État peut bénéficier de 200 euros par an pour ses déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage. Pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, les règles sont fixées localement par leur employeur.

Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

La loi climat et résilience prévoit la création de zones laissant les voitures les plus polluantes à l'extérieur des centres-villes dans les agglomérations de plus de 150000 habitants. 33 nouvelles zones à faibles émissions seront mises en place.

Dans les 10 métropoles qui enregistrent des dépassements réguliers des valeurs limites de qualité de l'air, des interdictions de circulation pour les véhicules Crit'air 5 en 2023, Crit'air 4 en 2024 et Crit'Air 3 en 2025 seront automatiquement prévues.

L'ÉCOLOGIE DANS NOS VIES !

Des mobilités vertes

Les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour améliorer les infrastructures de transport et favoriser les mobilités propres touchent tous les types de transports, individuels comme collectifs, afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs.

100 M€

pour déployer les installations de recharge pour véhicules électriques en 2021-2022 sur les autoroutes et routes nationales, avec l'objectif d'atteindre 100 000 points de recharge ouverts au public

300 M€

supplémentaires pour les petites lignes ferroviaires en 2021-2022, avec l'objectif d'avoir rénové 1 500 km de lignes d'ici la fin du quinquennat

Bornes électriques

Le Gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux de déploiement des installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Les obligations s'appliquant aux nouvelles conventions de concession autoroutières ont ainsi été renforcées par la loi d'orientation des mobilités.

Pour accompagner le déploiement des bornes de recharges sur les aires de service du réseau routier national, une enveloppe de 100 M€ est prévue par le plan de relance en 2021 et 2022. Une aide pourra ainsi être accordée aux porteurs de projets réalisant des investissements pour des IRVE sur le réseau routier national concédé et non concédé, soit plus de 430 aires au total.

Verdissement des ports

175 M€ du plan de relance sont consacrés au verdissement des ports, pour des projets visant à accélérer leur transition écologique et énergétique et accompagner la décarbonation de l'économie : report modal vers le fer et le fleuve pour le pré et post acheminement des marchandises dans les ports, électrification des quais pour réduire la pollution de l'air générée par les navires, diversification de l'offre en énergies propres, modernisation des infrastructures.

Petites lignes de demain

Afin de remettre à niveau le réseau des 9 000 km de petites lignes ferroviaires dans la décennie à venir, le Gouvernement a engagé avec SNCF Réseau et les Régions volontaires un plan de revitalisation : au 1^{er} juin 2021, près de 6 500 km de lignes sont concernées, à travers 8 protocoles d'accord signés ou adoptés par les assemblées régionales pour un montant de 5 Md€.

Le budget annuel correspondant sur les crédits du ministère des Transports est passé de 60 M€ entre 2015 et 2018 à plus de 180 M€ en 2021. Le plan de relance contribue à cet effort à hauteur de 300 M€ sur la période 2020-2022.

Trains de nuit

Le Gouvernement agit pour redynamiser l'offre de trains de nuit qui était en voie de disparition. À court terme, la relance de deux lignes de nuit est envisagée : Paris-Nice (mai 2021) et Paris-Tarbes (mi-décembre 2021). Une enveloppe de 100 M€ est consacrée à cette relance, afin d'investir dans la rénovation du matériel roulant (69 M€) et les installations de maintenance et en gare (31 M€). Le déficit d'exploitation de ces lignes va par ailleurs être financé à hauteur de 22 M€ par an par l'État.

Un avion plus vert

Le verdissement du transport aérien nécessite l'accélération de la transition écologique sur tous les segments de l'aviation civile. Cette transformation environnementale passe par un effort accru de recherche et développement, dans un contexte économique et commercial encore précaire pour la filière. Face à ces enjeux majeurs, le Gouvernement a prévu un plan de soutien massif à la R&D aéronautique, doté de 1,5 Md€ sur la période 2020-2022.

Des logements et des bâtiments mieux isolés

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments répond à un triple enjeu : améliorer la qualité de vie des Français, soutenir leur pouvoir d'achat et lutter contre le changement climatique.

2 Md€

pour MaPrimeRénov' en 2022

4 Md€

pour la rénovation des bâtiments de l'État et des collectivités

MaPrimeRénov'

Le ministère de la Transition écologique finance le dispositif MaPrimeRénov', distribué par l'Agence nationale de l'habitat depuis janvier 2020. Permettant un soutien plus direct et plus lisible que les crédits d'impôts précédents, cette aide rencontre un vif succès, avec une moyenne de 15000 dossiers déposés par semaine sur le premier semestre 2021. Grâce à France Relance, l'aide est désormais ouvert à tous les propriétaires, occupants et bailleurs, et aux copropriétés. Après plus de 2 Md€ dédiés à MaPrimeRénov' en 2021, dans le cadre de France relance, ce sont à nouveau 2 Md€ qui sont prévus pour l'année 2022, et pérennisés, afin d'encourager les travaux de rénovation globale et la rénovation des passoires thermiques.

Rénovation des logements dégradés et renouvellement urbain

La rénovation des logements dégradés, et donc très énergivores, est un enjeu majeur pour le bien-être, la sécurité et la santé de leurs habitants. Le plan France Relance permet de financer la rénovation des logements sociaux, avec une priorité donnée aux logements, qui nécessitent une restructuration importante.

Parallèlement, sur la durée du quinquennat, le Gouvernement a doublé les concours financiers apportés par l'ANRU dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), en les portant de 6 à 12 Md€, afin d'amplifier la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'améliorer l'offre de logements dans ces quartiers.

Bâtiments publics de l'État et des collectivités

Les bâtiments publics de l'État représentent en France 100 millions de mètres carrés. Il s'agit donc d'un levier essentiel pour améliorer la performance énergétique de l'ensemble du parc immobilier français. C'est également dans un souci d'exemplarité de l'État que France Relance consacre 2,7Md€ à la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parallèlement à ce programme d'investissement, 1,3 Md€ ont été mobilisés pour la rénovation des bâtiments publics des collectivités. Ces investissements devraient mobiliser 20000 emplois sur 2021-2023 dans le secteur de la rénovation énergétique.

Chèque énergie

En 2021, le chèque énergie a aidé environ 5,8 millions de ménages aux revenus modestes à acquitter les dépenses d'énergie de leur logement et certaines dépenses liées à la rénovation énergétique. En 2022, au vu des répercussions de la crise sanitaire, le nombre de ménages bénéficiaires devrait s'établir à environ 6,2 millions, selon une première estimation. Le budget a en conséquence été augmenté d'un peu plus de 100 M€ par rapport à 2021 et s'élève à 958 M€.

En outre, face à la hausse récente des prix de l'énergie sur les marchés mondiaux, le Gouvernement a annoncé une aide supplémentaire avec l'envoi d'un chèque énergie exceptionnel de 100 euros en décembre 2021 pour les 5,8 millions de ménages ayant déjà bénéficié du dispositif au cours de l'année.

L'ÉCOLOGIE DANS NOS VIES !

Assurer à chacun l'accès à un logement abordable

Le budget 2022 donne au ministère les moyens de soutenir fortement la production de logements abordables, d'accélérer la mise en œuvre du plan Logement d'abord et renforce les moyens dédiés à l'hébergement d'urgence.

Aide personnalisée au logement (APL)

Le ministère participe à l'important effort de solvabilisation pour près de 6 millions de ménages aux revenus les plus modestes au travers des aides personnelles au logement. L'effort budgétaire de 13,1 Md€ (+4,7% par rapport à 2021) finance l'essentiel des 15,5 Md€ d'aides qui seront versées en 2022. L'année 2022 sera la seconde année de mise en œuvre de la réforme des APL en temps réel (droits calculés en fonction des ressources contemporaines des allocataires).

Accès au logement et à l'hébergement

Les efforts considérables entrepris depuis 2017 en faveur d'un accès direct au logement pour la réinsertion des personnes sans domicile seront encore amplifiés en 2022. Le développement de logements abordables et adaptés reste prioritaire. L'objectif quinquennal de création de 40 000 places d'intermédiation locative est ainsi porté à 43 000 et les moyens qui y sont consacrés augmenteront de 35 M€ en 2022.

Le niveau historiquement haut du parc d'hébergement d'urgence, à hauteur de 200 000 places, sera maintenu jusqu'à la fin de la période hivernale.

Les moyens dédiés aux dispositifs de veille sociale sont augmentés à hauteur de 13 M€. Une Nuit nationale de la solidarité sera organisée en janvier 2022 dans plusieurs grandes villes de France pour mieux connaître et maîtriser les besoins.

Développement de l'offre de logement social

Le 19 mars 2021, la ministre chargée du Logement a signé avec les principaux acteurs du logement social un protocole commun d'engagement pour produire 250 000 logement sociaux sur 2021 et 2022, dont 90 000 logements très abordables. Cet accord prévoit des moyens sans précédent qui complètent ceux du fonds national des aides à la pierre pour soutenir le secteur HLM, avec notamment l'apport par Action logement de 450 M€ en subventions et de 250 M€ de prêts supplémentaires sur 2 ans. La Banque des territoires apporte également une nouvelle enveloppe de 300 M€ de quasi-fonds propres.

Des dispositifs pour les personnes en grande difficulté

- 74 M€ mobilisés en 2022 au titre des mesures logement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- 1 500 places pour les femmes enceintes ou sortant de maternité sans solution
- 1 000 places pour personnes en situation de grande marginalité accompagnées dans l'hébergement et le logement
- consolidation du financement des 1 000 places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences ouvertes en 2021, pour un total de 7 500 places ouvertes aujourd'hui

Plus d'énergies renouvelables

La relance est l'occasion pour la France de soutenir les énergies renouvelables et de se positionner à la pointe des technologies vertes de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone.

8,1 Md€

*pour le service public
de l'énergie en 2022*

2 Md€

*mobilisés dès 2021-2022
pour le développement
de l'hydrogène vert*

Jusqu'à **150 000**

*emplois directs et indirects créés
par la filière hydrogène d'ici 2030*

Soutien aux énergies renouvelables

Le soutien aux énergies renouvelables constitue un axe majeur de la politique énergétique avec un budget de 8,1 Md€ en 2022 pour le service public de l'énergie, dont 4 738,4 M€ en faveur des énergies renouvelables électriques en métropole continentale, de 712,9 M€ pour le développement du biométhane (en hausse de 169 M€ par rapport à 2021), 646,1 M€ pour le soutien à la cogénération et 2 163,6 M€ pour le soutien dans les zones non interconnectées. Par ailleurs, l'État finance les études préalables à l'implantation à l'éolien en mer à hauteur de 48,2 M€ en 2022 (+14 M€ par rapport à 2021).

Développement de l'hydrogène décarboné

Le développement des technologies de l'hydrogène est une réelle opportunité pour accélérer la transition écologique et créer une filière industrielle dédiée, créatrice d'emplois. Il s'agit d'un vecteur énergétique indispensable à la décarbonation de notre industrie et des transports, dont le développement doit participer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050, fixé dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). France Relance consacre 2 Md€ à cette mesure, dans le cadre d'une stratégie nationale qui prévoit de mobiliser 7 Md€ au développement de l'hydrogène bas-carbone d'ici 2030. À terme, l'objectif est d'installer 6,5 GW d'électrolyseurs, qui permettront d'économiser plus de 6 Mt de CO₂ chaque année et de générer entre 50 000 et 150 000 emplois directs et indirects en France.

L'ÉCOLOGIE DANS NOS VIES !

Soutien à la recherche et à l'innovation

Par son action, le Gouvernement confirme l'importance de la recherche et de l'innovation pour assurer la transition écologique de la France. Au sein du ministère, ce sont les établissements publics qui assurent la production de connaissances et d'expertises scientifiques et techniques.

700 M€ sur cinq ans
(FTAP 2017-2022) pour aider les administrations publiques à se transformer

144 M€
pour les deux supercalculateurs de Météo-France

+10 millions
de visites enregistrées en avril 2021 sur le géoportail de l'IGN

L'ingénierie du Cerema à disposition des collectivités territoriales

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) apporte à l'État et aux collectivités locales une expertise de très haut niveau sur les différents champs de la transition écologique. Le centre met cette expertise au service de l'amélioration du cadre de vie des citoyens par l'innovation et la sécurisation des projets. Depuis 2018, le Gouvernement accompagne la transformation du Cerema avec le fonds de la transformation de l'action publique (FTAP, 12,3 M€) et le fonds d'aide interministériel aux ressources humaines (FAIRH, 7 M€ depuis 2020).

L'observation et le partage des données de l'IGN

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) s'engage pour que l'information géographique soit accessible au plus grand nombre et au service du développement d'applicatifs innovants. Le géoportail – financement de 15,9 M€ depuis 2018 – permet l'accès à des données géographiques fiables pour mieux appréhender les territoires, mettre en œuvre les politiques publiques ou encore accompagner la dématérialisation de l'administration et l'économie numérique.

La prévision et l'anticipation des risques de Météo-France

Des événements météorologiques dangereux touchent régulièrement le territoire français, susceptibles pour certains d'entraîner de graves conséquences pour la sécurité des personnes, la protection des biens et l'activité économique. Afin d'améliorer la fiabilité de ses prévisions et ses capacités d'anticipation, Météo-France s'est doté durant ce quinquennat de deux supercalculateurs, offrant une plus grande précision dans les prévisions de phénomènes dangereux et dans la vision du changement climatique. Un financement à hauteur de 144 M€ au total, dont 27 M€ de subvention spécifique additionnelle du ministère de la Transition écologique sur 2019-2022, conforte l'établissement dans son rôle d'acteur majeur de la prévision météorologique à l'échelle mondiale.

Une consommation plus responsable

En cohérence avec les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, les mesures du Gouvernement visent à sortir du modèle « produire-consommer-jeter » pour tendre vers un modèle de croissance vert.

370 M€

pour soutenir l'économie circulaire entre 2021 et 2027

0

suremballage en plastique pour les fruits et les légumes de moins de 1,5 kg au 1^{er} janvier 2022

20 %

de la surface de vente consacrée à la vente en vrac d'ici 2030 dans les grandes et moyennes surfaces

Économie circulaire : fin du plastique à usage unique, indice de réparabilité

Les mesures prioritaires en 2022 résultent de l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 et de la loi climat et résilience du 22 août 2021. Ces mesures concernent notamment :

- l'extension de l'indice de réparabilité à de nouvelles catégories de produits courant 2022 ;
- la mise en œuvre des mesures relatives à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits au 1^{er} janvier 2022 ;
- l'entrée en vigueur de l'obligation faite aux opérateurs de communiquer à leurs abonnés leur consommation de données et équivalent en gaz à effet de serre au 1^{er} janvier 2022 ;
- la fin des expérimentations d'affichage environnemental dans les secteurs textile et alimentaire courant 2022 ;
- l'application de l'interdiction d'achat par l'État de produits en plastique à usage unique au 1^{er} janvier 2022 ;
- l'arrêt des achats par l'État de produits contribuant directement à la déforestation importée courant 2022 ;
- l'élaboration d'une stratégie 3R (réduire, réutiliser, recycler) pour les emballages en plastique, qui déclinerait le décret 3R publié fin avril 2021. Le décret prévoit une diminution globale de 20% des emballages plastiques à usage unique mis sur le marché en France d'ici 2025.

Vente en vrac

La loi climat et résilience impose aux commerces de plus de 400 m² de consacrer 20% de leur surface de vente au vrac d'ici 2030. Cette ambition va mécaniquement diminuer les déchets de plastiques et modifier en profondeur les habitudes des Français.

Soutien à l'innovation

Afin d'améliorer nos capacités de recyclage, 370 M€ sont être mobilisés pour soutenir l'innovation dans l'économie circulaire entre 2021 et 2027. Ce soutien financier vise notamment à favoriser la recherche et le développement en faveur de solutions de recyclage plus performantes, comme le déploiement d'unités industrielles de recyclage ou l'intégration dans les circuits industriels d'outils permettant de réincorporer des matières recyclées. L'enveloppe de 370 M€, issue du Programme d'investissements d'avenir, s'ajoute aux 500 M€ du volet économie circulaire du plan France Relance pour 2021-2022.

L'ÉCOLOGIE DANS NOS VIES !

Un environnement mieux protégé

Le budget consacré à l'eau et à la biodiversité augmente de nouveau en 2022 : +15 M€, auxquels s'ajoutent 550 M€ au titre du plan de relance. L'augmentation des effectifs des opérateurs de l'eau et de la biodiversité réaffirme leur rôle essentiel pour relever le défi de la préservation de notre environnement.

30 % d'espaces protégés d'ici à 2022, dont un tiers sous protection forte

Artificialisation des sols

L'État promeut une logique d'aménagement équilibré, concerté et durable des territoires, qui permet de lutter contre l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'objectif est d'atteindre le zéro artificialisation nette en 2050, en le conciliant avec les objectifs de production de logements. Le plan France Relance a été doté de 350 M€ pour aider les collectivités autorisant les projets de construction denses. À ce stade, plus de 1 000 communes bénéficieront de l'aide pour près de 2 000 permis délivrés représentant 52 000 logements créés.

Renforcer les moyens de la biodiversité forestière

Dans le contexte de l'organisation des Assises de la forêt et du bois fin 2021, la politique forestière au service de la transition écologique est renforcée via un accroissement conséquent des moyens dédiés aux missions d'intérêt général biodiversité portées par l'Office national de la forêt (ONF) : le budget consacré à la gestion des écosystèmes forestiers augmente de 2,3 M€ en 2022.

Protéger les espaces et accompagner les territoires

Les territoires sont accompagnés pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) adoptée en 2021: les moyens financiers dédiés aux aires protégées sont à nouveau confortés en 2022, notamment à travers l'augmentation des moyens humains des parcs nationaux (+ 20 ETP en 2022).

Préserver les ressources en eau

Les actions s'intensifient pour anticiper l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, notamment via la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) révisés. Dans ce contexte, les moyens des agences de l'eau sont confortés afin de soutenir des projets en faveur de l'adaptation au changement climatique, de la préservation des milieux aquatiques et marins, de la réduction des pollutions de l'eau. Le plan de relance prévoit en outre un montant de 200 M€ (2021-2022) pour la modernisation du réseau d'eau potable, la mise aux normes des stations, la rénovation des réseaux et le raccordement en métropole et 50 M€ pour renforcer la mise en œuvre du plan eau en outre-mer.

Fonds friches

Un fonds a été créé dans le cadre de France relance pour financer la réhabilitation des friches urbaines et industrielles. Devant son succès, ses moyens ont été plus que doublés pour atteindre en mai 2021, et le président de la République a annoncé sa pérennisation. La 1^{re} édition du fonds friches a permis de financer 599 projets représentant plus de 1 500 hectares de friches recyclées pour 340 M€ de subventions. La 2^e édition du fonds friches, dotée au total de près de 310 M€, est lancée depuis le 15 juillet et les lauréats seront connus d'ici la fin de l'année.

Fonds Barnier

Le fonds Barnier, outil central d'intervention de l'État pour la prévention des risques naturels, comme les inondations, a vu ses ressources augmenter de 49 % en 2021. Inscrits au PLF 2022, 30 M€ de mesures nouvelles en faveur des victimes de la tempête Alex d'octobre 2020 dans les Alpes-Maritimes portent ses moyens à 235 M€, soit +72 % en deux ans.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*